

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION de BUREAU
DU 23 NOVEMBRE 2009 à 18 HEURES**

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 23 Novembre à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DEZELU**.

Date de la convocation : 13 Novembre 2009

Etaient présents : Monsieur DEZELU, Mesdames MORIN et PRIOL, Messieurs CHESNEAU, DAVID, DELAITRE, DOUCET, LEHOUX, MICHOUX, NIEUVIARTS et PITAULT.

Monsieur CHAUVET, receveur syndical

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT, directrice
Mademoiselle ROUSSEAU, chargée de mission
Monsieur AFFOUARD, responsable technique

Afin de préparer la réunion du Comité Syndical du 30 novembre prochain, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

I. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 14 octobre 2009

Un exemplaire de ce compte-rendu a été transmis à chaque délégué pour approbation.

II. Proposition de mise en place de la conteneurisation pour la collecte des Ordures Ménagères et des emballages

Afin d'aider à la prise de décision pour une conteneurisation en bacs pour les Ordures Ménagères ou une conteneurisation en bacs pour les Ordures Ménagères et les emballages ménagers, deux fournisseurs de bacs ont été sollicités hors consultation formelle.

Dans un premier temps, un seul fournisseur ayant transmis des éléments, deux documents adressés avec la convocation ont été établis sur la base d'achats et maintenance ou en location maintenance avec ou sans redevance incitative. L'un portait sur les différents points à prendre en considération, l'autre récapitulait les moyens matériels et financiers.

Dans un second temps, le syndicat a reçu les éléments du deuxième fournisseur. Aussi, pour une meilleure lisibilité, un nouveau document, distribué ce jour, a été rédigé, reprenant les données des deux fournisseurs de bacs.

Dans la mesure où ces éléments ont été transmis aux services quelques heures avant la réunion, ce nouveau document comporte quelques erreurs de calcul.

Malgré tout, un large débat s'instaure sur ce thème.

Monsieur DEZELU rappelle que la norme R437, recommandation de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), préconise la conteneurisation des déchets.

Cette recommandation tend à une application sur le terrain des principes de prévention des maladies professionnelles.

Monsieur DOUCET souhaite savoir si la redevance incitative est obligatoire.

A l'heure actuelle, les collectivités n'ont pas d'obligation immédiate à sa mise en place mais les objectifs du Grenelle de l'environnement sembleraient s'orienter vers la redevance incitative. Il est donc nécessaire de se poser les bonnes questions avant de s'engager dans la conteneurisation.

Les conséquences du passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la redevance incitative doivent être étudiées.

En effet, le syndicat est un SPA (Service Public Administratif). Le financement du service en redevance imposerait un changement de mode de gestion (SPIC : Service Public Industriel et Commercial) et par voie de conséquence des modifications pour le statut des agents.

Au vu de la complexité du dossier et ses incidences pour le syndicat, la question sera retirée de l'ordre du jour.

Les services prendront contact avec la Préfecture et l'AMF afin d'obtenir des renseignements sur les impacts de ce mode de financement.

III. Report des jours fériés

A compter du 12 avril 2010, la collecte des emballages sera effectuée tous les quinze jours. De ce fait, le planning de collecte des déchets ménagers, des emballages et des encombrants a dû être modifié en conséquence.

Aussi, il sera proposé de décaler les collectes en cas de jours fériés, entraînant un service à effectuer le samedi.

Monsieur DOUCET souhaite avoir des précisions sur la collecte en C3 sur Lamotte-Beuvron.

Cela concerne certains commerçants de Lamotte-Beuvron qui s'acquittent de la Redevance Spéciale.

IV. Liste des commerçants à collecter deux fois par semaine sur Lamotte-Beuvron

A compter du 1^{er} Janvier 2010, les habitants de Lamotte-Beuvron seront collectés une fois par semaine en Ordures Ménagères.

Il est proposé de maintenir une collecte deux fois par semaine pour les métiers de bouche de Lamotte-Beuvron dans l'attente de la réponse concernant la redevance spéciale.

Les membres du Bureau souhaitent que cette proposition soit transitoire.

V. Déchèterie de La Ferté-Saint-Aubin

L'exploitation de la déchèterie est actuellement assurée par la société VEOLIA jusqu'au 31 janvier 2010.

A partir du 1^{er} février, le S.M.I.C.T.O.M. reprendra ce service en régie.

Actuellement, la déchèterie est ouverte 6 jours sur 7 pour un volume hebdomadaire de 25 heures 30 y compris le dimanche matin.

Un planning d'ouverture de 35 heures hebdomadaires sera proposé, excluant le dimanche.

En effet, dans le cadre d'un service public, seules des dérogations du fait d'activités particulières peuvent être accordées.

Celles-ci ne concernent pas l'exploitation d'une déchèterie.

VI. DASRI : Planning 2010

La permanence de Ménestreau-en-Villette a été supprimée. Ce planning comporte désormais trois points de collecte en déchèteries : La Ferté-Saint-Aubin, Lamotte-Beuvron et Salbris.

Les personnes en automédication ont également la possibilité de déposer leurs boîtes jaunes à Nouan-le-Fuzelier.

Un décret est actuellement en cours de rédaction visant à une obligation de collecter les boîtes jaunes pour les pharmaciens.

VII. Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : demande à rattacher

Il est proposé de rattacher une demande d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, arrivée le 19 octobre, d'une entreprise de Salbris.

Les services fiscaux, contactés sur cette demande tardive, ont émis la possibilité de la rattacher à la délibération du 14 octobre puisque l'entreprise concernée justifie des services d'un prestataire.

VIII. Remboursement pour abus de communication sur ligne fixe

Suite à l'abus d'utilisation du téléphone fixe par un agent du S.M.I.C.T.O.M. à des fins personnelles, il convient d'autoriser Monsieur le Président à établir un titre de recette correspondant aux dépenses engagées.

IX. Pont roulant : information

Une consultation va être lancée du fait de l'appel d'offres infructueux.

X. Distribution des sacs : information

A ce jour, seuls les habitants des communes de Theillay, d'Orçay et une partie de La Ferté-Imbault n'ont pas été dotés de sacs jaunes lors du réapprovisionnement.

D'ici la fin de l'année, l'ensemble des habitants recevront leurs sacs.

XI. Informations et questions diverses

- Les colis de Noël seront remis aux agents le 17 décembre à 16 heures. Les membres du Bureau sont conviés à y participer.
- Assurance du personnel : une délibération sera à prendre pour adhérer au contrat des risques statutaires des agents.
- Distribution des éditos : le syndicat contactera les différentes mairies pour organiser la distribution des éditos du S.M.I.C.T.O.M. avec celle des bulletins communaux de fin d'année.
- **Madame MORIN** souhaite savoir s'il existe un endroit où déposer les radiographies. Ce type de déchets peut être apporté en déchèterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.